

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Francine Vallières	Conseiller	3 033	1 516		
Pierre Godbout	Maire	6 065	3 033		
Valérie Rancourt	Conseiller	3 033	1 516		
Claude Laroche	Conseiller	3 033	1 516		
Priscillia Lefebvre	Conseiller	3 033	1 516		
Réal Rancourt	Conseiller	3 033	1 516		
Hugh Fortier	Conseiller	3 033	1 516		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).